



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 5/2017

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 23'000.- DESTINE A FINANCER LA REFONTE COMPLETE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE MIES

Municipal responsable : Guy Dériaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le site Internet de la commune de Mies a été créé en l'an 2000, puis complètement rénové en 2006. Depuis, notre webmaster (M. Jean-Luc Ray) met très régulièrement à jour les informations concernant notre commune, et actualise le site, mais toujours sur la base du modèle de 2006.

Entretemps, ce type de média a pris une importance toujours plus grande et représente une vitrine essentielle pour notre commune et une source d'informations fondamentale tant pour les Myarolans que pour toutes les personnes intéressées à la vie de notre village.

Le développement des technologies de l'information a été extrêmement rapide ces dernières années, et les nouveaux outils (portables, smartphone, tablettes,..) se sont fortement diversifiés. D'autre part, les utilisateurs sont toujours plus exigeants et consultent volontiers les sites depuis n'importe quel type de plateforme.

Les statistiques du mois d'avril de cette année indiquent une moyenne de 764 visites du site de la commune par jour, ce qui est assez impressionnant. Elles montrent aussi qu'une proportion grandissante d'internautes consulte le site sur leur smartphone, malgré la difficulté de lecture du contenu, pour l'heure « non-réactif ».

Afin de pouvoir proposer aux citoyens un site convivial, moderne et réactif, il est nécessaire d'effectuer une refonte complète celui-ci, afin qu'il reste un outil d'information et de communication axé sur les besoins des utilisateurs et prenant en compte l'évolution des technologies.

2. Projet et descriptif des éléments du nouveau site

En collaboration avec notre webmaster, la Municipalité propose de confier à une entreprise professionnelle le développement d'un nouveau site basé en particulier sur les éléments suivants :

- **Réactivité** : le site doit pouvoir s'adapter instantanément à la plateforme et aux préférences des utilisateurs. Il s'agit pour cela de repositionner les blocs de contenu en

fonction de la largeur de l'appareil utilisé et de son orientation (portrait ou paysage) afin qu'il soit lisible facilement quel que soit l'écran utilisé. Ceci implique une adaptation de la taille et de la résolution des images, le choix d'une police agréable et une navigation aisée.

- **Optimiser et alléger le contenu** : avec l'expérience de ces dix dernières années et à l'aide des statistiques des visites, il sera aisé de hiérarchiser les éléments proposés dans le site et de le structurer de manière à le rendre plus cohérent par rapport aux besoins des usagers.
- **«Content management system» (CMS)** : le nouveau site reposera sur un système informatique de gestion de contenus web de type CMS permettant de donner un accès limité à certaines personnes ciblées - en plus du webmaster - facilitant ainsi la mise à jour des informations. Il s'agira par exemple de la responsable de la déchèterie, de la personne en charge du suivi des demandes d'autorisation de construire ou de la personne responsable du dépouillement des votations.
- **Module d'archivage automatique** : le nouveau site pourra intégrer un système de mise à jour et d'archivage automatique facilitant ainsi le suivi de la part du webmaster.
- **Présentation actualisée** : afin de suivre le développement de la technologie et d'être au plus près des besoins des utilisateurs, il s'agit de proposer un site de type thématique qui permettra d'accéder aux informations en un minimum de clics et sans forcément connaître l'organisation de l'administration.
- **Sécurité** : pour suivre les nouvelles règles de sécurité informatique, le site sera refondu sur la base des nouveaux langages (par ex. https) assurant ainsi une plus grande protection contre le piratage et permettant un meilleur référencement dans les moteurs de recherche (google).

Le développement du nouveau site sera effectué par une entreprise professionnelle en collaboration étroite avec notre webmaster (Jean-Luc Ray) et la Municipalité.

Sur la base de trois propositions, il a été retenu l'entreprise « Prezenz » spécialiste des sites informatiques d'institutions et ayant une longue expérience de ce domaine.

3. Aspects financiers

L'estimation du coût de cet investissement est la suivante :
(sur base de l'offre de l'entreprise « Prezenz »)

Objets	Montants (CHF)
Construction du site	
Architecture : structure du nouveau site	1120.-
Prototypage : maquette pages principales	1120.-
Webdesign : réalisation graphique	3360.-
Développement technique, optimisation	2800.-
Gestion du projet	2240.-
Modules et composants	
Calendrier, gestion PV et mise à l'enquête	4480.-
Gestionnaire d'images et de vidéo	560.-
Gestion des pdf (Myarolan)	543.-
Insertion des formulaires	380.-
Total des prestations mandatées HT	16603.-
TVA (8%)	1328.-
Total prestations mandatées TTC	17931.-
Coordination et migration des données (webmaster) TTC	5000.-
TOTAL	22931.-
Arrondi à	23000.-

4. Charges d'exploitation annuelles

Les charges d'exploitation de ce site correspondent au suivi, à la maintenance et à la mise à jour régulière des informations de contenu. Il s'agit du travail du webmaster estimé à environ CHF 5'000.- par année (ce coût avoisine actuellement CHF 10'000.-/an).

5. Conclusion

L'utilisation de l'Internet comme base de données et outil de communication devient une évidence de notre vie de tous les jours. Il est aujourd'hui impératif qu'une commune se dote d'un outil de communication moderne, ceci aussi bien pour son image que pour faciliter la recherche d'informations et alléger les démarches administratives à la fois pour les citoyens et pour le secrétariat communal.

Le crédit demandé permettra à la Municipalité et à la commune de se doter d'un nouveau site internet plus dynamique et moderne adapté à l'évolution technologique et aux besoins des utilisateurs.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

vu le préavis municipal No 5/2017 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la refonte complète du site internet de la commune,

vu le rapport de la Commission des finances,

attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'autoriser la Municipalité à engager les démarches pour la refonte complète du site internet de la commune,
- 2/ d'octroyer à la Municipalité un crédit de **CHF 23'000.-** pour le financement de ce projet. Un tel financement étant à prélever sur la trésorerie courante de la Commune, étant entendu que le montant en question sera, à tout le moins, amorti sur une durée maximale de 3 ans.

La Municipalité

Le Syndic



P.-A. SCHMIDT



La Secrétaire



Y. HERNACH